



BULLETIN

TRANSPORTATION DISTRICT 140
DISTRICT DES TRANSPORTS 140

International Association of Machinists and Aerospace Workers
Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale

À L'INTENTION DE TOUS LES MEMBRES DE L'AIMTA QUI SONT À L'EMPLOI D'AIR CANADA AVENANT SUR LE PROGRAMME D'ATTÉNUATION DES LICENCIEMENTS (RENTES) AIR CANADA-AIMTA MISE À JOUR – DEMANDES DE RENTE À COMPTER DU 1^{ER} JUIN ET DU 1^{ER} JUILLET 2021

Chères consœurs, chers confrères,

Ce document a pour but d'informer nos membres d'un changement dans le processus leur ayant été précédemment communiqué en ce qui concerne les demandes de rente ayant été déposées par les membres en vue d'un départ à la retraite le 1^{er} juin 2021 ou le 1^{er} juillet 2021.

À la question 32 du bulletin n° 020-2021, j'ai informé les membres ayant déjà déposé une demande de rente de retraite à compter du 1^{er} juin 2021 ou du 1^{er} juillet 2021 avant la publication, le 9 avril 2021, de l'avenant sur le programme universel d'atténuation (rentes) qu'ils n'avaient pas à retirer leur demande. Cette réponse reposait sur l'information reçue d'Air Canada quant au fonctionnement du processus de demande.

Votre comité de retraite de l'AIMTA a rencontré le service des régimes de retraite d'Air Canada le jeudi 22 avril 2021 dans le cadre de sa réunion semestrielle ordinaire. Lors de cette réunion, votre comité a été informé que le processus a été modifié et que tous les membres qui souhaitent demander des rentes de retraite bonifiée en vertu de l'avenant sur les rentes devront annuler toute demande antérieure de rente à compter du 1^{er} juin ou du 1^{er} juillet 2021. L'administrateur du régime de retraite a déjà commencé à demander aux participants dans cette catégorie de retirer leur demande de rente à compter de ces deux dates.

Tout membre souhaitant demander une « rente temporaire » en vertu de l'article II de l'avenant ou encore une « rente non réduite à partir de 55/80 » en vertu de l'article III de l'avenant doivent le faire après le 3 mai 2021. Le ou après le 3 mai 2021, tout membre souhaitant y participer devra déposer à la fois sa demande de rente normale et sa demande de « rente temporaire » ou de « rente non réduite à partir de 55/80 », selon l'option de l'avenant de son choix.

De plus amples détails sur le processus de demande seront publiés sur l'Aéronet, au plus tard le 3 mai 2021. Veuillez surveiller l'Aéronet pour obtenir des instructions détaillées complètes sur où et comment faire votre demande.

Respectueusement soumis,

Christopher Hiscock
Président
Comité de retraite Air Canada AIMTA

CH/mdr

BULLETIN N° 023 – PUBLIÉ LE 23 AVRIL 2021
VEUILLEZ PHOTOCOPIER, AFFICHER ET FAIRE CIRCULER

VISIT OUR WEBSITE / VISITEZ NOTRE PAGE WEB – <http://www.iam140.ca>

Halifax – Tel/Tél. : 902-481-0077 Fax/Téloc. : 902-481-0079
Winnipeg – Tel/Tél. : 204-987-9254 Fax/Téloc. : 204-987-9252
Calgary – Tel/Tél. : 403-250-3708 Fax/Téloc. : 403-250-3707
Toronto – Tel/Tél. : 905-671-3192 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-2948) Fax/Téloc. : 905-671-2114 (Toll free/Sans frais : 1-866-298-0369)
Vancouver – Tel/Tél. : 604-448-0721 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-3140) Fax/Téloc. : 604-448-0710 (Toll free/Sans frais : 1-888-310-1688)
Montréal – Tel/Tél. : 514-336-3031 (Toll free/Sans frais : 1-888-992-1010) Fax/Téloc. : 514-336-3039 (Toll free/Sans frais : 1-866-800-3039)